



C O M I T E S Y N D I C A L

du
JEUDI 20 JUIN 1991

PRESENTS :

M. Hervé de FONTMICHEL, Président de l'Ecole Départementale,
Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général,
M. Jean THAON, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,
M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre ASTIER, Conseiller Général,
M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
M. Jean-Pierre BOUIGUES, Conseiller Municipal de COURSEGOULES
M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de PEONE-VALBERG,
Mme Jeannine SARAMITO, Conseiller Municipal de SOSPEL,
M. Joseph BALDINI, Conseiller Municipal de ROQUESTERON,
M. Adrien LOTTO, Adjoint au Maire de ST ETIENNE DE TINEE.

INVITES :

M. Guy LE DANTEC, Payeur Départemental Adjoint,
M. Jean-Pierre GUICHARD, Directeur des Affaires Culturelles du CG
M. Olivier SAMBUCCHI, Chef de Service du CG (Affaires Culturelles)
M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique,
M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.,
M. James DUBREUIL, Directeur Adjoint de l'E.D.M.,
M. Guy PIERRE, Secrétaire Général de l'E.D.M.

REPRESENTES :

M. Jean PASCAL, Conseiller Général,
M. René MORANI, Conseiller Général,
M. Henri PRICCO, Conseiller Général,
M. Régis CAPPONI, Conseiller Général,
M. José BALARELLO, Conseiller Général,
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général,
M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
M. André Charles BLANC, Conseiller Général,
Mme Colette BOURRIER, Maire de VILLARS sur VAR,
M. Jean-Marie MARIA, Adjoint au Maire de ROQUEBILLIERE,
M. Pierre JABOULET, Maire de CARROS,
Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 93 83 60 40

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS
ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Compte de Gestion 1990 de l'Association Loi 1901.
- 2/ Cotisations 1991.
- 3/ Investissement 1991.
- 4/ Concours de Recrutement 1991.
- 5/ Activités 1991.
- 6/ Questions Diverses.

Le Président Hervé de FONTMICHEL, ouvre la séance à 17H30, en saluant les participants.

1/ COMPTE DE GESTION :

M. BRUN est chargé d'en donner lecture, assortie des commentaires nécessaires.

Recettes d'Investissement	:	94 063.99 F
Recettes d'Investissement	:	94 063.99 F
Clôture	:	0.00 F
Recettes de Fonctionnement	:	4 996 081.62 F
Dépenses de Fonctionnement	:	4 971 254.60 F
Excédent de clôture	:	24 827.02 F

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur BRUN indique que certaines Communes ont encore versé leur cotisation au compte de l'Association qui régissait l'ancienne structure, il est décidé qu'un courrier soit adressé aux communes participantes, pour les inviter à radier de leur livre l'ancien intitulé de l'Ecole.

Monsieur LE DANTEC rappelle que la participation des communes ne peut être fixée qu'à la fin Octobre, quand le nombre des inscriptions de l'année est connu. A cet effet, il exprime le souhait qu'un acompte sur participation soit effectué dès fin juin.

Il saisit l'occasion pour féliciter M. BRUN et l'ensemble de ses collaborateurs, en soulignant leur rapide et parfaite adaptation aux impératifs administratifs du Syndicat Mixte. Il tient à ce que Mme HERMENT, auxiliaire comptable soit citée, en raison du rôle difficile de "tampon" qu'il lui a fallu assumer.

2/ COTISATION 1991 :

Le montant des cotisations suit l'évolution du coût de la vie.

A/ ELEVES :

T A R I F S Année scolaire 1991/92		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Instruments et F.M. (*)	700 F	1 400 F	2 100 F
B	Formation Musicale] Jardin Musical] (*) Atelier avec F.M.]	500 F	1 000 F	1 500 F
C	Atelier ou Instrument supplémentaire	350 F	350 F	550 F
D	Dominante	400 F		

(*) Des frais d'achats de fournitures pédagogiques pour la Formation Musicale, d'un montant forfaitaire de 100 F, sont à ajouter à la cotisation.

Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

- 2ème inscription - 20 %
- 3ème inscription - 30 % , etc..

le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée.

B/ COMMUNES : 1 400 F par an et par enfant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3/ INVESTISSEMENT 1991 :

Les crédits d'investissements initialement ouverts sur le budget Départemental, pour un montant de 350 000 F au titre de l'année 1991, ont été versés au Compte du Syndicat mixte.

Il y a donc lieu d'ouvrir les lignes budgétaires correspondantes, afin de pouvoir utiliser ces crédits :

- Crédit compte 1403 : 350 000 F
- Débit compte 2140 : 75 000 F
- Débit compte 2142 : 150 000 F
- Débit compte 215 : 100 000 F
- Débit compte 232 : 25 000 F

Il conviendra également de reprendre ces crédits au prochain Budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4/ CONCOURS DE RECRUTEMENT 1991 :

Les concours de recrutement du personnel de l'Ecole Départementale de Musique se sont déroulés aux mois d'Avril et Mai derniers et ont permis de recruter :

- Professeur de Flûte Traversière : - Melle Blandine DELANNOY.
- Professeur de Saxophone : - Mme Catherine NAGET.
- Professeur de Guitare : - M. Pascal POLIDORI.
- Professeur de Formation Musicale : - M. Flavio LOSCO.
- Chargé de Missions : - Mme Jeannine OTTO-BRUC.

5/ ACTIVITES 1991 :

Le Président et la Direction de l'Ecole départementale de Musique, font état des différentes actions menées au cours de l'année scolaire 1990/91.

Monsieur TASSY, souligne la collaboration étroite qui existe entre la Délégation à la Musique et l'Ecole Départementale. Elle a notamment permis, au mois de mars dernier, "les rencontres de Musiques traditionnelles de Vence", seul stage national, pour la préparation du DE de musique traditionnelle.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- a) Prise en charge des frais réels de personnalités extérieures à l'Ecole pour les Jury ou examens :

Monsieur BRUN indique que dans le cadre des concours de recrutement de professeurs, il est fait appel, pour les jury, à des personnalités extérieures à l'Ecole Départementale. Il conviendrait de prendre en charge les frais réels de ces personnalités - Déplacements (voiture, train ou avion), hébergement, repas. Ce type de dépenses peut également se produire pour des cas semblables et nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole (Inspection, Jury de fin d'année, etc...).

D'autre part, il conviendrait de régler des vacations à ces personnalités :

- Concours de Recrutement : 350 F par demi-journée.
- Jury de fin d'année : 250 F par demi-journée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

b) Création d'une régie d'avance.

Monsieur LE DANTEC indique que dans le cadre de ses activités, l'Ecole est amenée à devoir régler de menues dépenses ou des dépenses urgentes et exceptionnelles pour lesquelles la procédure du mandatement après "services faits", est lourde et inadaptée.

Il propose de créer auprès du Syndicat, une Régie d'Avance, mieux adaptée pour régler ce type de dépenses, et que Monsieur Roger BRUN soit nommé Régisseur et Madame Anne-Sophie HERMENT, soit désignée régisseur adjoint. Il suggère l'ouverture éventuelle d'un Compte pour gérer cette Régie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

c) Diverses interventions :

- Monsieur MARY évoque son regret de constater que les professeurs ne demeurent pas au sein du haut pays. Il déplore que cela les empêche de s'investir davantage "sur le terrain", avec des contacts plus étroits, tant avec les Mairies qu'avec les diverses structures et actions menées sur place.

Le Président prend note de cette remarque pour la communiquer aux professeurs, lors de l'Assemblée annuelle de septembre prochain.

- Mademoiselle BELLON regrette de ne pas connaître plus tôt les dates des manifestations de l'Ecole, dans son canton, car elle déplore de devoir ne pas y assister, en ayant souvent pris des engagements par ailleurs.

- Monsieur MARY saisit l'occasion pour rappeler la nécessité de ne fixer aucune manifestation, sans l'accord préalable des Communes concernées, afin qu'il n'y ait pas de cumul d'activités, susceptibles de se gêner entre elles, à des dates identiques.

- Monsieur BRUN indique que par ses concerts, auditions et participations culturelles du haut pays, l'Ecole organise environ 100 présentations par an. Un planning des manifestations principales de la prochaine année scolaire, sera édité dans le courant du mois d'Août.

- Monsieur LELEUX attire l'attention de l'assemblée sur l'existence dans le département de deux structures d'exception qui constituent un élément de fierté pour le département, à savoir :

- . l'Ecole Maîtrisienne de Grasse
- . l'Ecole Départementale de Musique

Il confirme à cet effet, un voeu déjà exprimé lors du dernier Comité Syndical, par lequel il aspire à voir ces deux structures, d'ailleurs placées toutes deux sous la présidence de Maître de FONTMICHEL, se produire ensemble, avec des groupes choraux et des ensembles instrumentaux, (c'est, dit-il, "un prolongement sur la scène" du travail de nos élèves et c'est pour eux une stimulation fondamentale). Monsieur LELEUX suggère qu'une Tournée soit organisée avec ce tandem et mise à la disposition des Conseillers Généraux.

- Monsieur BARBIER tient à exprimer sa satisfaction sur la qualité de l'ensemble des enseignements dispensés par l'Ecole Départementale et précise combien il a été surpris de découvrir le niveau déjà atteint par des élèves de première année. Il souhaite que des prestations des élèves de l'Ecole, soient envisagées pour être entendues à NICE ou autres grands centres du littoral.

- Monsieur BRUN précise à ce titre, que des négociations sont en cours pour des concerts au Centre Universitaire Méditerranéen à NICE (C.U.M.).

- Le Président transmet les compliments de Monsieur le Président du Conseil Général, Charles GINESY et ceux de Monsieur le Président d'honneur, Jean PASCAL, fondateur de l'Ecole. Il rend hommage à Monsieur Pierre GUICHARD, Directeur des Services de l'Education, de la Culture et des Sports, du Conseil Général, pour l'appui constant qu'il témoigne à l'Ecole, il salue l'efficace compétence de Monsieur G. LE DANTEC, Comptable du Trésor Public, dont Monsieur BRUN apprécie les conseils éclairés. Il remercie enfin, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux et Maires, qui soutiennent l'épanouissement sans cesse grandissant de l'Ecole Départementale, financée par le Conseil Général et les Communes. Il cite également, les élus qui acceptent de consacrer de leurs temps précieux, pour siéger aux jury de concours.

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

